

Lettre d'information



Avril 2026

Aussi disponible en néerlandais et anglais

Visitez: www.taxsquare.be

Comment distribuer un dividende au taux de 15% (et non 18%) avant le 1er mai 2026?

Compte tenu des travaux parlementaires, il semble que le taux réduit de PM de 15% passera à 18% pour les dividendes attribués ou mis en paiement à partir du 1er mai 2026. Comment pouvez-vous encore distribuer un dividende à 15% jusqu'au 30 avril 2026?

- Si une personne physique a effectué, à partir du 1er juillet 2013, un apport en numéraire entièrement libéré dans le capital de BelCo, qui était à ce moment-là qualifiée de « PME », une distribution de dividendes par BelCo bénéficie d'un taux réduit de PM de 15%. Lors de cette augmentation de capital, BelCo doit avoir émis des actions nominatives non préférentielles. Sauf en cas de succession et de certaines donations, cette personne physique doit également rester pleine propriétaire de BelCo de manière ininterrompue.
- Attention: ce taux réduit de PM ne s'applique que si la distribution de dividendes concerne l'affectation du bénéfice à partir du 3e exercice suivant l'année de l'apport. Pour un apport effectué au plus tard en 2023, cela correspond à 2026.
- L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BelCo peut, en 2026, distribuer un « dividende intermédiaire », imputé sur des réserves distribuables d'un exercice déjà clôturé. Si BelCo est une SA ou une SRL, elle peut distribuer un dividende intérimaire si cela est prévu par les statuts. Ce dividende est imputé sur les réserves distribuables de l'exercice lui-même, ou d'un exercice précédent si les comptes annuels n'ont pas encore été approuvés. Ces deux types de dividendes sont considérés comme une « distribution de bénéfices de l'exercice en cours » (2026).
- La décision formelle de distribution du dividende doit être prise au plus tard le 30 avril 2026, indépendamment de la date effective ultérieure de paiement. Pour prouver cette date, il est recommandé de faire signer numériquement le procès-verbal de l'AG ou de le faire enregistrer formellement. Un tiers (comptable ou notaire) peut également valider la date.
- Le ministre des Finances a confirmé qu'une distribution de dividendes valablement décidée au plus tard le 30 avril 2026 ne constitue pas un « abus fiscal ». Le montant du dividende peut également être inscrit en compte courant. Il est préférable d'effectuer un virement bancaire avant le 1er mai 2026 avec la mention « dividende ».
- Si le dividende est attribué via une AG anticipée, déposez les comptes annuels approuvés auprès de la BNB dans le délai d'un mois. BelCo doit introduire une déclaration au PM en ligne dans les 15 jours et verser le PM au fisc. BelCo doit également respecter les tests d'actif net et de liquidité.